

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 23

Artikel: Le Conscrit
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que dire maintenant de celui qui aspire à l'honneur d'être élu, sinon que trop souvent il flatte les plus sots instincts de l'électeur de bas-étage en s'habillant, ou en jurant comme lui.

Voilà, mon cher Joa, une simple et rapide esquisse des beautés du suffrage universel; elle suffira, j'espère, pour t'engager à ne jamais en proposer l'adoption dans les Etats du Taïcoun; s'il en devait être autrement, je me ferais Chinois, je te le jure.

CHUM.

La rédaction de la *Bibliothèque universelle*, dont les publications littéraires et scientifiques deviennent de plus en plus intéressantes, a bien voulu nous autoriser à reproduire le récit qu'on va lire, tiré et traduit d'un ouvrage italien qui a pour titre : *Scènes de la vie militaire en Italie*.

Le Conscrit.

C'était un dimanche, vers cinq heures du soir, par un temps magnifique: la caserne se trouvait à peu près vide, presque tous les soldats étant allés se promener en ville. Le petit nombre des retardataires, encore dans les dortoirs occupés à finir de s'habiller, ou déjà descendus dans la cour, se disposaient eux aussi à s'éloigner. De temps à autre, une voix criait d'en-bas : « Dépêche-toi; » et d'en-haut l'on répondait : « Un moment, » tandis qu'on faisait une énergique tentative pour boucler un ceinturon à dessein rendu trop étroit pour se donner une taille plus fine. Les conscrits, arrivés au régiment depuis deux jours, étaient aussi sortis ou prêts à s'éloigner, par groupes de six, de huit, de dix : graves, droits comme des pieux, le bonnet de police sur l'oreille, les mains ouvertes et passées dans de gros gants blancs semblables à des gantelets d'escrime. A mesure qu'ils défilaient devant les soldats, assis sur un banc à la porte de la caserne, ceux-ci se moquaient d'eux, bien que le sergent grognât de temps à autre : « Laissez-les donc en paix, ces pauvres garçons. » L'officier de garde, couché de tout son long sur le lit d'une chambre au premier étage, parcourait négligemment un journal.

Dans l'angle le plus reculé de la cour, un conscrit se tenait seul assis sur les marches d'une porte, les coudes sur ses genoux et le menton dans ses mains. Il suivait du regard un à un ses compagnons qui s'éloignaient, et quand personne ne passait, il tenait les yeux fixés à terre. Il avait l'air d'un de ces braves garçons qui, tout en se séparant à regret de leur famille et de leur village, vont cependant de bon cœur faire leurs cinq années de service, tout d'abord parce qu'il y a un article de la loi qui s'explique clairement là-dessus, ensuite parce que leurs nom et prénoms ont été inscrits en grandes lettres sur la liste affichée à la porte de la maison de commune, parce que les anciens y sont allés, que les camarades y vont, enfin, que c'est le roi qui les appelle, et cela suffit. Mais, sur le visage du conscrit, il y avait autre chose encore que cette expression à la fois stupéfaite et rêveuse qui est particulière aux recrues les premiers jours de leur service; il y avait de la mélancolie. Peut-être se repentait-il de n'avoir pas voulu sortir avec ses camarades. Le dimanche, quand il fait beau temps, on éprouve toujours un peu de tristesse à demeurer seul et enfermé dans des murs.

Peu à peu le quartier devint désert et il régnait un profond silence.

Un caporal, en tenue de campagne, qui traversait la cour d'un pas rapide, s'arrêta en apercevant le conscrit, et lui demanda brusquement :

— Que fais-tu là les bras croisés?

— Moi, répondit le conscrit.

— Oui, toi? répondit le caporal en prenant un air niais et en traînant la voix avec affectation. En voilà une bonne! A

qui parlé-je à présent? A la lune peut-être? Oui, toi, vraiment; et tu pourrais apprendre à te lever quand tu parles à un supérieur.

Le conscrit se leva.

— Qui es-tu? De quelle compagnie?

— ... Compagnie?

— Compagnie? demanda à son tour le caporal d'un ton moqueur. Mais, sais-tu bien que tu es un fameux cornichon?

Il s'approche du conscrit, saisit un pan de sa capote, et, lui donnant une secousse qui le fit trébucher :

— Regarde, s'écrie-t-il, regarde comme tu t'es arrangé en restant là assis par terre comme un mendiant.

Le conscrit se met à frotter sa capote de la main.

— Regarde en quel état tu as réduit tes souliers! et il lui frappe du pied sa chaussure.

Le soldat tire son mouchoir et se baisse pour épousseter ses souliers.

— Arrange-moi cette cravate qui te monte jusqu'aux oreilles.

Et l'empoignant par la cravate, il lui donne une nouvelle secousse qui faillit le jeter par terre.

Le conscrit porte les mains à sa cravate.

— Mets un peu mieux ce bonnet.

Il porte les mains à sa coiffure.

— Tire-moi en haut ces pantalons, si tu ne veux pas qu'ils se fripent en une semaine; boutonne ta capote; ôte ces bouches d'oreilles qui sout par trop ridicules; ne reste pas là le menton sur la poitrine, ce qui te donne l'air d'un moine, et ne regarde pas les gens avec cette mine hébétée.

Le pauvre garçon portait ses mains tremblantes tantôt à sa cravate, tantôt à ses pantalons, tantôt à ses boutons, tantôt à son bonnet, mais sans avancer à rien; au contraire, plus il se dépêchait et se donnait de peine, moins cela allait. Une jeune vivandière d'une mine avenante qui passait près d'eux en ce moment s'arrêta pour regarder. Ce fut le dernier coup; paraître ridicule aux yeux d'une jolie femme! Ah! c'est la plus cruelle des hontes. Le pauvre conscrit perdit tout à fait la tête, ses doigts s'agitèrent encore un peu autour de la cravate et des boutons, puis il laissa tomber ses bras, son menton s'abaissa sur sa poitrine, ses yeux se fixèrent sur la pointe de ses pieds, et il resta aussi immobile qu'une statue; il était anéanti.

La vivandière sourit et s'en alla. Le caporal le regarda en secouant la tête d'un air de compassion méprisante, en lui répétant : « Ah marmotte!... marmotte! » — Puis tout d'un coup, élevant la voix : « Il faut se réveiller, mon garçon, et cela promptement, sinon nous vous réveillerons, nous, je puis vous l'assurer, et voici comment : La consigne, le pain et l'eau; l'eau, le pain et la consigne, alternant pour ne pas vous ennuyer. Mettez-vous bien cela dans la tête. Et maintenant, au dortoir à nettoyer votre équipement; marche! »

(A suivre.)

La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Auguste Comte et le positivisme, par M. Ernest Naville. — II. Le Robinson de la Tène. Nouvelle, par M. Louis Favre. (Sixième et dernière partie.) — III. A travers la Russie. Kazan et les Tartares, par M. Louis Leger. (Seconde et dernière partie.) — IV. Artistes juges et parties, par M. Eugène Rambert. — V. Des droits de la femme. III. La condition des femmes d'après le droit germanique, par M. Ernest Lehr. — VI. Le Grand Michel. Nouvelle. — VII. Chronique littéraire de Paris. — VII. Chronique italienne. — IX. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
Lausanne.

L. MONNET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.